

Le 17 mai 2009 votez ...

... **NON** à l'obligation faite à tous les citoyennes et citoyens suisses de fournir des données biométriques pour tous nouveaux passeports ou cartes d'identité !

... **NON** au stockage de vos données biométriques dans un registre central de la Confédération !

... **NON** à l'accès de gouvernements étrangers, et même d'entreprises privées, à vos données biométriques personnelles !

... **NON** à l'intégration d'une puce RFID localisable et sensible aux rayonnements dans les passeports et les cartes d'identité suisses !

... **NON** à l'abandon de la proximité administrative qui nous est chère, car selon le projet, vos demandes pour les passeports et cartes d'identité ne pourront plus être faites dans votre commune de résidence !

... **NON** aux centres d'enregistrement de données biométriques, pour lesquels les citoyennes et citoyens devront effectuer de longs trajets (un effort et des frais disproportionnés, tout particulièrement pour les personnes âgées, les personnes handicapées et les familles avec des enfants en bas âge) !

... **NON** à l'expansion de l'Etat « fouineur » et du citoyen transparent sous toutes les coutures !

... **NON** au renchérissement des passeports imposé aux citoyennes et citoyens !

... **NON** à l'abandon de la liberté de choix, car autrement, les citoyennes et citoyens suisses ne pourront plus choisir s'ils veulent ou non un passeport conventionnel ou biométrique, puce RFID et stockage des données dans un fichier central y compris !

➤ www.campagnepourlaliberte.ch

Compte pour vos dons: Banque cantonale de St-Gall, 9001 St-Gall, BC 781 ou PC 90-219-8, en faveur du compte 1755.3402.7502 titulaire Freiheitskampagne, IBAN: CH14 0078 1175 5340 2750 2

Schweizer Pass
Passeport suisse
Passaporto svizzero
Passaport svizzer
Swiss passport



BIOMÉTRIE OBLIGATOIRE

NON

LE 17 MAI 2009

**LES CITOYENNES ET CITOYENS SUISSES
NE VEULENT PAS PERDRE LEUR LIBERTÉ DE CHOIX !**

www.campagnepourlaliberte.ch





CAMPAGNE POUR LA LIBERTÉ.CH

Comité supra-partis contre les passeports et les cartes d'identité biométriques

La génération actuelle de passeports est récente puisque qu'elle date de 2003 et 2006. Ils satisfont à des normes de sécurité très élaborées et font partie des documents les plus difficilement falsifiables au monde. Il n'empêche que, le Conseil fédéral et la majorité du Parlement veulent dès le 1.3.2010 munir tous les nouveaux passeports, et par la suite toutes les nouvelles cartes d'identité, d'une puce RFID sur laquelle seront sauvegardées les données biométriques. Cette décision a été prise malgré les avis d'experts qui mettent gravement en doute la sécurité de la technologie RFID et qui déconseillent son emploi pour les documents d'identité. Ainsi, un document supposé sûr deviendrait un élément d'insécurité.

Les données biométriques de tous les citoyennes et citoyens seront, de surcroît, sauvegardées dans un fichier national. Des autorités étrangères et même des entreprises privées telles que, des compagnies de transport, des exploitants d'aéroports et « d'autres services adéquats », auront accès au contenu de la puce. Dès lors, il sera impossible de contrôler ce que ces entreprises feront des données ainsi collectées. Les professionnels de l'informatique et de la protection des données tirent la sonnette d'alarme.

Le Conseil fédéral justifie l'introduction du nouveau passeport par l'accord de Schengen. **Ce dernier ne prévoit cependant ni l'enregistrement des données dans une banque de données centrale ni l'introduction d'une carte d'identité biométrique !** L'Autriche et l'Allemagne se sont définitivement prononcées contre une banque de données centrale. Les autorités chargées de délivrer les passeports doivent effacer les enregistrements après l'émission du document de voyage. De plus, chaque citoyen allemand peut décider librement s'il souhaite une carte d'identité munie d'empreintes digitales ou non. En Suisse, on veut non seulement imposer

ser aux citoyennes et citoyens le passeport biométrique mais aussi la carte d'identité avec empreintes digitales, une banque de données centrale et la puce RFID.

Le Conseil fédéral et le Parlement vont bien au-delà de ce qu'exigent l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique. De la sorte, ils obligent les citoyennes et citoyens suisses à livrer irrévocablement leurs données biométriques dès lors qu'un nouveau document d'identité devient nécessaire.

L'accord de Schengen N'EST PAS menacé par un NON ! L'arrêté fédéral va bien au-delà de ce qu'exige Schengen. L'Irlande, le Danemark ainsi que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, tous membre de l'UE, ont choisi de ne pas participer à l'adoption du règlement concernant les passeports et les documents de voyage et ne sont donc pas liés par celui-ci ni soumis à son application. Une formule semblable doit, a fortiori, être possible pour la Suisse, qui n'est pas membre de l'UE. Si le NON gagne, le Conseil fédéral devra soumettre au Parlement une nouvelle résolution qui prendra mieux en compte la volonté populaire que ne le fait la version actuelle.

La liberté de voyager N'EST PAS menacée par un NON ! Même les Etats-Unis n'exigent pas de passeport biométrique pour l'entrée sur leur territoire. Les voyageurs qui ne possèdent pas de passeport biométrique peuvent entrer aux Etats-Unis grâce à un simple visa, comme c'est le cas dans nombre d'autres pays. En cas de séjour d'une durée de plus de 90 jours aux Etats-Unis, il est obligatoire de disposer d'un visa, même si l'on possède un passeport biométrique. En aucun cas il ne faudra renoncer aux voyages aux Etats-Unis si l'on n'est pas en possession d'un passeport biométrique.

À l'encontre de cet arrêté fédéral, qui va bien au-delà de ce qui est demandé par l'UE et les Etats-Unis, il n'y aura le 17 mai 2009 qu'une seule réponse:

NON à l'arrêté fédéral sur l'introduction obligatoire des passeports et des cartes d'identité biométriques.

L'arrêté fédéral aura les conséquences suivantes:

- les citoyennes et citoyens devront payer beaucoup plus cher leur passeport;
- comme le passeport et la carte d'identité ne pourront plus être commandés dans la commune de domicile, il en résultera des frais supplémentaires du fait du déplacement au centre de saisie;
- le stockage centralisé des données posera des problèmes du point de vue de la sécurité;
- la Confédération étendra de manière superflue ses prérogatives aux données biométriques des citoyennes et citoyens;
- il ne sera pas possible de savoir exactement quand et où les données de la puce RFID seront lues ni ce qu'il en adviendra après lecture;
- la Suisse sera l'un des rares pays du monde dont les citoyennes et citoyens seront contraints d'accepter l'enregistrement de données biométriques les concernant dans une banque de données centrale;
- l'Etat placera encore davantage la population sous surveillance.

Nous ne sommes pas pour une interdiction généralisée du passeport biométrique mais **nous nous défendons contre le caractère obligatoire de cette mesure. Nous demandons que les citoyennes et citoyens suisses puissent continuer de choisir s'ils souhaitent ou non un passeport biométrique.** Les personnes désirant acquérir un passeport biométrique et assumer les désagréments qui s'y rapportent, doivent pouvoir le faire. Cependant, tous les autres personnes doivent également pouvoir se munir d'un passeport conventionnel. Comme c'est le cas actuellement. La carte d'identité biométrique et le stockage des données dans une banque de données centrale sont inutiles. Ni Schengen ni les Etats-Unis n'en exigent autant de la Suisse.

Avec votre NON le 17 mai 2009, vous contribuerez au retrait de cet Arrêté fédéral liberticide et dangereux pour la citoyenneté. Soutenez notre action, informez vos proches et vos amis

sur les enjeux de cette votation et montrez que votre liberté citoyenne vous est chère. **Ensemble nous pourrons éviter l'obsession de la biométrie et garder notre liberté de choix !**

